



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 15 juillet 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 29, avenue des Faucons

L'objet est de régulariser :

- l'implantation d'une clôture ayant une hauteur de 2,44 mètres en cour avant, avant secondaire, latérale et arrière, alors que l'article 238 prescrit une hauteur maximale de 1,25 mètre en cour avant et avant secondaire et de 2 mètres en cour latérale et arrière;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 22 juin 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA